

Face à l'émergence de risques nouveaux, quels sont les audits que les entreprises devraient développer dans les années 2013- 2015 ?

Associer "risques nouveaux et audit de ces risques " est a priori un peu paradoxal : presque par définition, un audit s'envisage sur une situation analysée, connue ...

Il n'est pas interdit toutefois de pratiquer non pas exactement un audit mais une réflexion à but prospectif du type "What if ? "En effet, il serait présomptueux de se considérer dans le domaine de la prévision tant la part d'inconnu pour des risques nouveaux est grande.

La technique des scénarios semble beaucoup plus adéquate : cette solution paraît appropriée en particulier dans le cas de risques technologiques, comme ceux pouvant toucher le domaine alimentaire, énergétique ou sanitaire.. . Face à ces risques et à bien d'autres, l'audit des situations ne pourra pas ne pas déboucher d'abord sur une classification des risques.

Cette classification existe : risques scientifiques, technologiques, alimentaires, sanitaires, énergétiques...

Les audits, pensons-nous, ne pourront être que spécifiques à chaque catégorie de risques, en relation avec les impacts dont on aura dressé au préalable une liste ouverte.

L'audit des risques doit s'articuler avec le concept de réparation, que celle-ci soit supportée individuellement ou collectivement.

Il y a lieu de souligner que certes le consommateur doit se voir créditer pleinement du principe de précaution (traité de Nice , décembre 2010) mais compte tenu qu'il bénéficie de façon permanente des retombées positives des recherches des entreprises , il n'est pas anormal de penser que la prudence lui appartient et qu'il peut prendre sa part du risque . L'audit devra en tenir compte.

Enfin un des efforts que les entreprises auront à accomplir en matière d'audit des risques nouveaux dans les toutes prochaines années est de bien cerner ce qui incontestablement ressort de leur responsabilité de ce qui peut être imputable au consommateur (par exemple en matière d'usage). Par ailleurs, il existera toujours une dernière tranche intermédiaire de risque (commune à l'entreprise et à ses clients) pour laquelle l'audit devra être très affiné, généralement sur mesure.

Luc Boyer

Directeur de Recherche, Paris-Dauphine

Vice-Président IAS